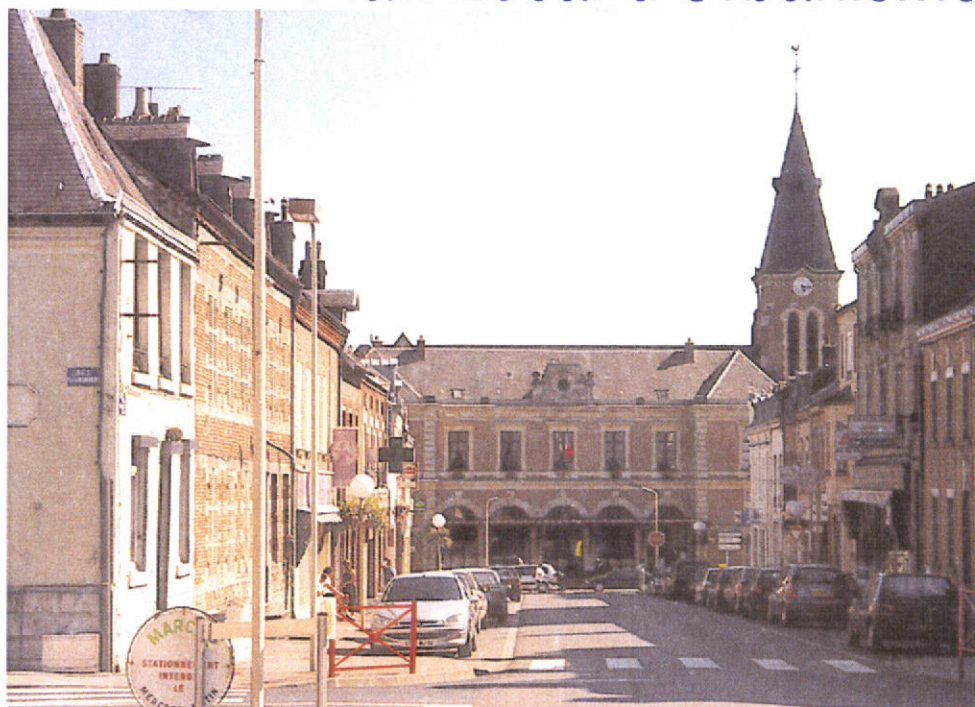


Commune de Le Nouvion-en-Thiérache

Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

“Vu pour être annexé à la délibération du 19/04/2007
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision.”

Fait au Nouvion-en-Thiérache,
Le Maire,



Etude réalisée par :

ARRETE LE : 29/06/2006
APPROUVE LE : 19/04/2007

03 MAI 2007

LE LÉGALITÉ



environnement **C**onseil
Urbanisme Environnement Communication
61 chemin du Barrage 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.64.05.01 Fax : 03.26.64.73.32
environnement.conseil@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
LES ORIENTATIONS DU PADD	3
1. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS	3
2. CONFORTER ET ENCOURAGER L'IMPLANTATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES	4
3. ASSURER UN NIVEAU SUFFISANT DES EQUIPEMENTS PUBLICS.....	6
4. CONFORTER LE CADRE DE VIE AGREABLE	7

PREAMBULE

Compte tenu de la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme qui fait suite à la loi relative à la Solidarité et au **Renouvellement Urbains** du 13 décembre 2000 (loi SRU publiée au journal officiel du 14 décembre 2000) modifiée par la loi **Urbanisme et Habitat** du 2 juillet 2003, le POS change de contenu et d'appellation, en évoluant en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une des nouvelles pièces du PLU. Il traite la commune dans sa globalité et requiert ainsi une approche globale et durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

La commune formalise donc ses projets à travers le PADD pour en faire ce qui sera la base de toute réflexion d'aménagement de la commune en conciliant les besoins de développement et d'urbanisation, le respect des unités paysagères et du cadre de vie, la capacité des équipements publics...

Les enjeux dégagés pour la commune du Nouvion-en-Thiérache sont assez complexes. Ils associent le développement de l'attractivité communale et des activités artisanales, industrielles, agricoles ainsi que le maintien et le renforcement des équipements communaux et du cadre de vie agréable.

Sur les bases des enjeux communaux, le PADD définit les priorités de développement à court et long terme.

LES ORIENTATIONS DU PADD

1. Renforcer l'attractivité de la commune et accueillir de nouveaux habitants

Après avoir connu une baisse constante de sa population depuis 1975, puis une légère augmentation observée lors du recensement de 1990, la tendance de croissance de la population s'est confirmée depuis 1999.

La volonté communale est donc d'inscrire sur le long terme cette tendance et de rattraper le déficit enregistré depuis 1975, d'autant que la demande existe mais que le manque de terrains à bâtir ne permet pas d'y répondre.

Les élus envisagent donc une progression d'environ 400 habitants sous forme d'implantation régulière échelonnée sur les 10 prochaines années.

La commune accueille sur son territoire des entreprises constituant une source d'emploi très importante (plus de 1200 emplois) lui conférant à ce titre une certaine attractivité. Les employés de ces entreprises se manifestent régulièrement pour s'installer au Nouvion.

Les élus souhaitent, à travers la révision du PLU, permettre l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains pour maintenir les habitants qu'elle attire déjà par ses emplois, son cadre de vie, ses commerces et ses services.

Les élus ont privilégié un scénario de croissance modérée se traduisant par une progression régulière de sa population.

1.1. Densifier le bourg

Le premier objectif communal est de continuer à urbaniser les quelques dents creuses existantes dans l'enveloppe actuelle du bourg.

La volonté est de permettre aux constructions de s'implanter tout en respectant la morphologie du bourg d'une part et le bâti ancien du centre, d'autre part.

Ceci permettra, dans un premier temps, d'accueillir un petit nombre de nouvelles constructions sans extensions périphériques.

1.2. Renforcer les hameaux

La Thiérache bocagère se caractérise entre autres par son habitat diffus. Le cadre de vie naturel qu'offrent les hameaux du Nouvion-en-Thiérache est un attrait pour bon nombre de futurs propriétaires qui préfèrent aujourd'hui construire « à la campagne ».

Ainsi, la volonté communale est de densifier les hameaux de Marlemperche, Lalouzy, Beaucamp et du Moulin Lointain. Les autres hameaux comme La Fontaine des Pauvres ou Mal Assise n'ont pas été retenus soit en raison d'une voirie insuffisante, soit à cause des nuisances de la RN 43.

L'objectif n'est donc pas d'étendre ces unités urbaines mais de combler les dents creuses au sein des hameaux dans l'objectif de limiter la création de nouvelles infrastructures coûteuses pour la collectivité.

1.3. Prévoir des zones d'extension résidentielle

La commune fait l'objet d'une forte demande de terrain à bâtir et la densification des différentes parties agglomérées ne suffira pas à répondre aux nombreuses sollicitations.

Ainsi, il est indispensable de structurer l'évolution du village afin d'éviter un développement anarchique de l'urbanisation.

C'est en mitoyenneté avec la partie actuellement urbanisée (PAU) du bourg qu'il est choisi d'implanter les futures zones d'extension résidentielle. En toute logique, deux grands objectifs ont été retenus :

- construire entre les axes de circulation déjà urbanisés afin de concentrer l'urbanisation et d'éviter d'amplifier les extensions tentaculaires le long des voies. Dans ce cas, la commune encourage les communications « latérales » reliant les voies principales formant le développement étoilé actuel du bourg,
- relier la PAU aux habitations isolées les plus proches situées aux entrées de ville afin d'homogénéiser le tissu urbain.

1.4. Faciliter l'implantation de nouvelles constructions

La commune souhaite faciliter l'implantation des nouvelles constructions notamment dans le centre ancien en simplifiant le règlement du PLU afin de lever certaines inconstructibilités induites par une rédaction de règlement rigide et inadaptée.

1.5. Maintenir la mixité sociale par une offre diversifiée de logements

Aujourd'hui, il existe un taux important de logements locatifs au Nouvion-en-Thiérache. Les données du recensement général de la population font état d'un taux de 43 % du parc de logement contre 35 % au niveau départemental.

L'objectif des élus est de maintenir ce taux, le locatif étant un facteur attractif important pour les jeunes en attente d'accession à la propriété.

1.6. Permettre la mixité urbaine

Quand la cohabitation avec l'habitat est possible, les élus souhaitent encourager l'implantation d'activités au cœur des zones résidentielles pour pérenniser et renforcer la mixité urbaine.

2. Conforter et encourager l'implantation des activités économiques

Le PADD prévoit de renforcer la croissance économique, source d'emplois et de dynamisme communal, en créant les conditions nécessaires au maintien des entreprises actuelles mais aussi pour attirer de nouvelles activités.

2.1. Encourager l'implantation d'activités artisanales et industrielles

Les activités artisanales et industrielles sont nombreuses au Nouvion-en-Thiérache et une zone d'activités intercommunale y est implantée.

Les activités industrielles sont fortement représentées notamment par la présence de trois entreprises majeures : la West Compagny, les fromagers de Thiérache et l'abattoir Porcinord qui emploient environ à elles seules 680 salariées.

La commune veut maintenir ses industries en leur permettant les aménagements et extensions nécessaires et développer la zone d'activités intercommunale à travers des secteurs spécifiques du PLU.

2.2. Maintenir les services et les commerces

La commune regroupe de nombreux services dont la diversité représente un point fort de l'attractivité.

Les élus souhaitent profiter de ces atouts en conservant ce bon niveau de service.

La commune conduit dès maintenant des actions afin de valoriser le bourg et de conserver un cadre de vie agréable attractif pour les habitants et les activités économiques. Ces actions se traduisent par l'aide à la réhabilitation de logements, le traitement des espaces publics, l'aide à l'installation de nouveaux commerçants.

2.3. Prendre en compte les activités et les surfaces agricoles

Face à la présence de l'agriculture dans la commune, il est essentiel de la prendre en compte et de préserver un maximum cette activité économique.

Les élus souhaitent à travers le PLU prendre en compte cette activité en lui réservant une large zone A, agricole, permettant l'implantation de constructions nécessaires aux exploitations, mais ménage aussi la possibilité de maintenir les activités existantes dans les zones urbaines.

Par ailleurs, l'extension du village est prévue en continuité directe avec le bâti actuel ou dans le contour actuel des hameaux limitant le mitage et les impacts sur les exploitations agricoles.

Enfin, les élus veulent prendre en compte la localisation et les éventuels besoins des exploitations dans le cadre du zonage et du règlement. Une attention particulière est portée sur l'extension du bâti vers les exploitations pour éviter les nuisances réciproques.

2.4. Développer les activités touristiques

La commune est labellisée Station verte de vacances. Ainsi, elle doit impérativement présenter un attrait naturel et assurer l'accueil et le séjour des touristes dans un environnement préservé.

Dans le but de développer l'attrait de la commune, les élus souhaitent anticiper l'extension de la zone de loisirs en étendant la zone Nda à travers un secteur spécifique du PLU. Cette zone permet ainsi d'envisager de futurs projets.

3. Assurer un niveau suffisant des équipements publics

L'extension de l'urbanisation induit une augmentation du nombre d'habitants que la commune souhaite anticiper par l'extension de certains équipements publics sachant que la majorité est suffisamment dimensionnée et peut, sans problèmes, répondre à une augmentation de population.

3.1. Etendre l'école Richepin

L'accueil de nouvelles populations pourrait entraîner une saturation des locaux scolaires existants. Ainsi, la commune envisage l'extension de l'école Richepin à travers un financement communal.

3.2. Maintenir les équipements sportifs et de loisirs

Les élus souhaitent classer dans un secteur spécifique (secteur Ns) les équipements sportifs situés à l'Ouest du bourg afin de permettre d'étendre les installations existantes.

3.3. Réhabiliter la station d'épuration

La commune possède une station d'épuration située au lieu dit route de Boué effectuant ses rejets dans l'Ancienne Sambre.

Cet équipement est en fin de vie et la commune poursuit un projet de réhabilitation parallèlement à la réalisation d'un schéma d'assainissement.

3.4. Pérenniser les jardins familiaux

La localisation actuelle des jardins familiaux les inclut dans le projet d'extension du bourg. Les élus inscrivent à leurs objectifs la pérennisation de ces jardins, sur place ou en les transférant.

4. Conforter le cadre de vie agréable

Le cadre de vie dans une commune se traduit en partie par la préservation d'un environnement de qualité. Les espaces boisés et le bocage de Thiérache sont les deux éléments méritants d'être protégés. Leur protection passe par la sensibilisation des habitants à l'existence de ces espaces naturels de grande qualité, en leur permettant notamment de fréquenter ces espaces par l'intermédiaire de sentiers pédestres. Ainsi la maintenance et la valorisation de ces derniers est un enjeu communal important.

4.1. Protéger les boisements

La forêt représente quasiment les deux tiers du territoire communal et correspond donc à une caractéristique identitaire forte de la commune. La préservation des boisements reste une priorité.

Toutefois, la commune n'envisage pas d'avoir systématiquement recours au classement en Espaces Boisés Classés (EBC), très contraignants. La protection des boisements peut être aussi assurée par l'article 127-1, 7° du code de l'urbanisme.

4.2. Pérenniser les haies et les espaces naturels

Les élus souhaitent protéger l'espace bocager afin de préserver l'identité paysagère de la zone agropastorale du Nouvion-en-Thiérache. C'est également un milieu naturel où évolue une faune et une flore particulière qu'il est primordial de conserver en l'état.

4.3. Maintenir les sentiers pédestres

La commune souhaite maintenir les nombreux cheminements piétonniers qui parcourent les espaces bocagers et boisés du territoire communal. La présence de sentiers entretenus participe à la création de liaisons entre le bocage et les boisements et maintient le particularisme du cadre de vie propre à la commune du Nouvion-en-Thiérache.



Projet d'Aménagement et de Développement Durable



